

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE MARDI, LE 2 OCTOBRE 2018 À 20 HEURES AU CENTRE  
COMMUNAUTAIRE JEAN-GUY-POIRIER.**

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

La conseillère Annie Lévesque, de même que les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin et Stéphane-Alexandre Blais.

Sont absents : Les conseillers Pier-Olivier Bujold et Dial Lepage.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**2018-10-02-01 Ouverture de la séance**

**2018-10-02-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que l'ordre du jour soit adopté.

**2018-10-02-03 Lecture et adoption du dernier procès-verbal**

Après lecture, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018 soit adopté.

**2018-10-02-04 Liste des déboursés du mois de septembre**

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Richard Bourdages, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que cette liste au montant de 79 893,32 \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

**2018-10-02-05 Correspondance (dons)**

Fabrique de Saint-Siméon

Il est proposé par la conseillère Annie Lévesque, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), qu'une contribution de 200 \$ soit versée à la Fabrique de Saint-Siméon pour la 79<sup>e</sup> soirée de l'église.

**2018-10-02-06 Adoption du Règlement 462-18  
Modifiant le Règlement numéro 401-12, relatif au code  
d'éthique et de déontologie des employés de la  
municipalité de Saint-Siméon**

CONSIDÉRANT l'avis de motion préalablement donné à cet effet et de l'étude de son contenu par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par le Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Lévesque, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que le Règlement 462-18 soit adopté.

**2018-10-02-07 Avis de motion – Règlement 463-18  
Modifiant le règlement numéro 362-09-6 (Règlement  
constituant un comité consultatif d’urbanisme) de la  
municipalité de Saint-Siméon**

Le conseiller Stéphane-Alexandre Blais donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 463-18, modifiant le règlement numéro 362-09-6 (Règlement constituant un comité consultatif d’urbanisme) de la municipalité de Saint-Siméon.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**2018-10-02-08 TECQ 2014-2018 – Approbation des travaux réalisés**

ATTENDU QUE :

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Lévesque, et résolu à l’unanimité (des membres du Conseil), que :

- La Municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;
- La Municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire;
- La Municipalité s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l’ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu’au 31 mars prochain.

**2018-10-02-09 Office municipal d’habitation – budget révisé**

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais, et résolu à l’unanimité (des membres du Conseil), d’accepter le budget révisé soumis par l’Office municipal d’habitation de Saint-Siméon. La contribution municipale se chiffre à 4 336 \$ pour l’année 2018.

## **2018-10-02-10 Autres sujets**

### **2018-10-02-10-01 Programme de soutien aux politiques familiales municipales**

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles et appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon veut présenter en 2018-2019 une demande d'appui financier admissible pour la mise à jour de sa politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil),

d'autoriser madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer au nom de la Municipalité de Saint-Siméon tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019;

de confirmer que madame Annie Lévesque est l'élue responsable des questions familiales.

### **2018-10-02-10-02 Motion de remerciement – monsieur Denis Gauthier**

ATTENDU le récent prix octroyé à monsieur Denis Gauthier lors du dernier congrès de la Fédération québécoise des municipalités;

Il est proposé par la conseillère Annie Lévesque, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), de remercier et féliciter monsieur Denis Gauthier pour ses 25 années de vie municipale et d'en faire une motion de remerciement.

### **2018-10-02-11 Période de questions**

Les commentaires soulevés concernent les résultats des élections provinciales du 1<sup>er</sup> octobre dernier.

Cinq personnes étaient présentes.

### **2018-10-02-12 Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Pierre Sarrazin propose la levée de la séance, il est 20 h 34.

---

Denis Gauthier  
Maire

---

Nathalie Arsenault  
Directrice générale